

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **3 mai**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEOIS – N SEDKI – JF MARY – JC ARAGON – M PEREZ – J HURTADO – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : F PEREZ par P KAPPLER

Absents : M GROSSO – S BERBEZIER – C CARRIE-MAHMOUKI

8. Charte de gestion des effluents de la plaisance sur le canal du Rhône à Sète 2017-2021 (Annexe 4)

Suite à l'initiative des départements du Gard et de l'Hérault pour formaliser une charte pour la gestion des effluents de la plaisance sur le canal du Rhône à Sète 2017-2021 pour le développement d'un éco-tourisme fluvial.

Considérant l'implication de la commune dans le domaine de la gestion écologique de nos ressources et des engagements pris dans la cadre du Pavillon Bleu des ports ;

Considérant l'installation en juin 2012 d'une pompe à eaux noires et grises sur le port de Marseillan Ville ;

Considérant la nécessité d'avoir une action cohérente et exemplaire en terme de qualité du milieu lagunaire ;

Considérant l'intérêt économique pour la commune et le territoire de l'éco-tourisme fluvial,

Il appartient au conseil municipal,

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour signer la dite charte.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE
A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 05/05/2017

Reçu en préfecture le 05/05/2017

Affiché le 15/05/2017

SLOW

ID : 034-213401508-20170503-CM2017050308-DE

DONNE délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour signer la dite charte.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

